



## LE MAIRE : UN ACTEUR CENTRAL

### L'essentiel

Garantir la sécurité incendie sur le territoire communal

- ✓ Prévenir le risque incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)
- ✓ Intégrer le risque incendie dans l'urbanisme (habitat et industries)
- ✓ Garantir des moyens adaptés pour lutter contre les incendies (DECI)

### Quelles actions ?

- ✓ Participer aux visites de la commission de sécurité des ERP
- ✓ Autoriser l'ouverture des établissements
- ✓ Assurer le suivi des visites de la commission de sécurité
- ✓ Améliorer l'existant et prévoir les besoins à venir
- ✓ Entretien et contrôler les points d'eau
- ✓ Vérifier l'adéquation de la DECI avec le bâti

### Qui fait quoi ?

- Maire** ► Créé et entretient les points d'eau | Suivi des ERP de la commune
- SDIS** ► Expertise technique | Participe aux commissions de sécurité
- Exploitants d'ERP** ► Responsable de la conformité de leur établissement

### Que dit la loi ?

La prévention incendie dans les ERP et les autorisations d'urbanisme relèvent du pouvoir de police du maire. La DECI est organisée sous son autorité. En cas de manquement ayant contribué à un sinistre, votre responsabilité civile et pénale peut être engagée.

► Articles L.2225-1 et L.2213-32 du Code général des collectivités territoriales et dispositions du Code de la construction et de l'habitation.

# Agir avant le sinistre

Les solutions de défense contre l'incendie :

## RÉSEAU D'EAU



BOUCHES / POTEAUX  
INCENDIE

## RÉSERVES ARTIFICELLES



CITERNES  
RÉSERVES ENTERRÉES  
COUSSINS D'EAU

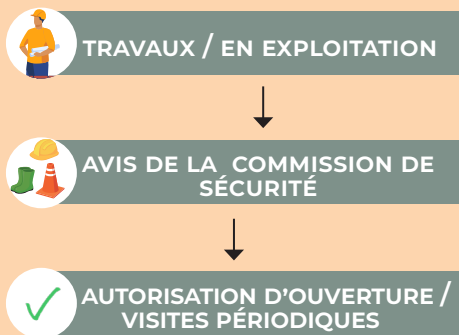
## RESSOURCES NATURELLES



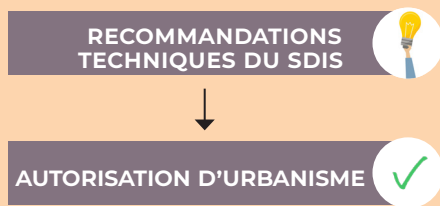
ÉTANGS  
RIVIÈRES  
BASSINS

*Les moyens doivent être adaptés aux spécificités du territoire !*

Parcours réglementaire  
des établissements  
recevant du public :



Parcours réglementaire  
d'un projet d'urbanisme\* :



\* Concerne les permis d'aménager, les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et les habitations collectives



**Objectif commun : limiter le risque incendie et faciliter l'intervention des secours.**

